



DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL LOIRE-ANJOU-TOURAIN

Séance du samedi 31 janvier 2015

Le samedi 31 janvier 2015, le comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à 9 h 30, à la salle communale de Turquant, sur la convocation qui a été adressée le 23 janvier 2015 par le Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Nombre de membres composant le comité syndical : 181 correspondant à : 281 voix
Nombre de membres présents ou représentés : **87** Nombre de voix : **152**
Secrétaire de Séance : Mme Valérie BOUCHAUD

Débat d'orientations budgétaires 2015

Monsieur Benoît BARANGER informe que les aspects financiers de ces orientations budgétaires sont le fruit des travaux de la commission « finances » présidée par Monsieur Philippe BEAUVILLAIN et présentées en Bureau.

Ces orientations budgétaires déclinent les recettes statutaires et contractualisées de fonctionnement (cf. tableaux joints).

Il est remarqué la participation 2015 du Ministère de l'Ecologie via la DREAL coordonnatrice des Pays de la Loire pour un montant de 130 000 € comparée aux 100 000 € normalement attribués aux Parcs naturels régionaux démontrant nos bonnes relations avec les services de l'Etat et la qualité du travail réalisé par le Parc.

Monsieur Benoît BARANGER informe que le Contrat de Parc avec la région Centre fera l'objet d'un avenant pour une période de trois ans courant de 2015 à 2017. L'enveloppe globale et la part consacrée au fonctionnement du Parc restent constantes.

Le contrat de Parc avec la région des Pays de la Loire est en cours de négociation. Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Vice-président, a également confirmé l'engagement de la région pour une période de trois ans et le maintien de l'enveloppe à hauteur de 650 000 €.

Le Parc a toutefois sollicité la région des Pays de la Loire pour que, à enveloppe contractualisée constante, elle puisse participer à la même hauteur que la région Centre au fonctionnement du Parc, soit 31 000 € supplémentaires.

Il informe également du courrier de Monsieur Christophe BECHU, maire d'Angers ne souhaitant plus contribuer à l'engagement statutaire de la ville.

Ce point a été débattu en Bureau du Parc lequel a confirmé l'application des règles statutaires. Monsieur Jean-Michel MARCHAND informe de son entretien avec Monsieur BECHU sur cette participation.

L'état entre les dépenses et les recettes basiques (hors programme d'actions du Parc) identifie un reliquat d'environ 60 000 €.

Monsieur Benoit BARANGER précise que les services ont élaboré une estimation des dépenses et recettes basiques pour l'année 2016, laquelle a l'avantage de présenter une image stabilisée sur l'année des dépenses de personnel.

Ces recettes identifient une participation à hauteur de 120 000 € de la DREAL et la prise en compte par la région des Pays de la Loire de sa participation à la même hauteur que la région Centre.

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine
49730 MONTSOREAU
7.1. Décisions budgétaires

Monsieur Gilles DEGUET demande que le Parc étudie la possibilité de mobiliser des nouveaux crédits dans le cadre des Contrats de Plan Etat-Région pour renforcer la dotation de l'Etat au fonctionnement du Parc.

Monsieur Jean-Michel MARCHAND se réjouit de revoir passer financièrement le fonctionnement du Parc en positif. Le remplacement d'un agent titulaire par un emploi d'avenir contribue à ce constat.

Toutefois, les dépenses basiques n'intègrent pas le poste d'architecte dont le contrat s'est terminé au 31 décembre 2014.

Si le Parc a besoin d'un architecte, peut-il être partagé avec la ville de Saumur, laquelle s'appuie actuellement sur les services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine.

Monsieur Marc SAUVEZ propose également que le Parc développe en partenariat avec le CAUE et l'ADAC d'Indre-et-Loire pour remplir cette mission désormais orpheline.

Monsieur Benoît BARANGER informe que de nombreuses collectivités sollicitent le Parc pour des conseils architecturaux et de maîtrise de l'énergie dans les bâtiments. Le Parc a pour mission de rendre service à l'ensemble des collectivités de son territoire.

Par ailleurs, le Parc est très vigilant sur son fonctionnement en maintenant ses dépenses et est en recherche de recettes supplémentaires.

C'est pourquoi en 2014, il a été évoqué de faire évoluer les cotisations des communes qui sont restées depuis 2011 à 1 € par habitant.

Madame Anne-Sophie ASCHER, précise qu'il n'est pas évident pour les communes de faire des efforts supplémentaires en raison de la baisse des dotations de l'Etat et de dépenses nouvelles liées notamment à la réforme des rythmes scolaires.

Comme identifié au titre des recettes de fonctionnement basique du Parc, et afin de pouvoir élaborer le budget primitif 2015, il est demandé à l'assemblée d'arrêter par délibération la participation des communes ou de leur représentant à 1 € par habitant.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres moins une abstention de Monsieur Gilles DEGUET, lequel s'en explique.

Les Parcs sont une orientation politique forte des Régions, lesquelles font des efforts conséquents pour pouvoir maintenir leur contribution.

Le Parc voit une réduction de ces dépenses de 8 % avec le risque de voir abandonner une mission importante. Le Parc possède un acquis qu'il ne peut abandonner. Le niveau d'engagements des collectivités locales ne doit pas être une question de tabou.

Malgré sa très grande rigueur de gestion, le Parc a des limites dans ses sources de recettes.

N'ayant plus de questions à débattre, Monsieur Benoît BARANGER propose de conclure ces orientations budgétaires.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,


Benoit BARANGER

Certifié exécutoire par le Président
Compte-tenu de la transmission en
Sous-préfecture et de la publication

Le

11 MARS 2015



DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL LOIRE-ANJOU-TOURAIN

Séance du samedi 31 janvier 2015

Le samedi 31 janvier 2015, le comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à 9 h 30, à la salle communale de Turquant, sur la convocation qui a été adressée le 23 janvier 2015 par le Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Nombre de membres composant le comité syndical : 181 correspondant à : 281 voix
Nombre de membres présents ou représentés : **87** Nombre de voix : **152**
Secrétaire de Séance : Madame Valérie BOUCHAUD

Engagement des dépenses avant le vote du budget

Monsieur Benoît BARANGER rappelle que à l'instar des communes, le Parc, peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et, pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme, les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture d'autorisation de programme.

Les membres du comité syndical, à l'unanimité, autorisent le Président à engager, mandater et liquider des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

Benoit BARANGER



DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ

Séance du samedi 31 janvier 2015

Le samedi 31 janvier 2015, le comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à 9 h 30, à la salle communale de Turquant, sur la convocation qui a été adressée le 23 janvier 2015 par le Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Nombre de membres composant le comité syndical : 181 correspondant à : 281 voix

Nombre de membres présents ou représentés : **87** Nombre de voix : **152**

Secrétaire de Séance : Madame Valérie BOUCHAUD

Tableau des effectifs

En cohérence avec les dépenses de charges de personnel (012) identifiées lors des orientations budgétaires, il est présenté en séance le tableau des effectifs ci-joint, lequel se caractérise par les évolutions suivantes :

- la suppression du poste d'ingénieur en chef au 1^{er} juillet 2015, en raison du départ en retraite du directeur, Monsieur Loïc BIDAULT.
- l'ouverture d'un poste permanent dans le cadre d'emploi des attachés territoriaux à compter du 1^{er} juin 2015 pour permettre le recrutement d'un responsable administratif et financier,
- l'ouverture d'un poste permanent de Technicien principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} mars 2015 pour permettre la promotion d'un agent ayant réussi le concours,
- la fermeture d'un poste contractuel de Technicien à compter du 1^{er} mars 2015 suite à la promotion d'un agent,
- l'ouverture d'un poste d'ingénieur territorial (Natura 2000) en contrat à durée déterminée de 3 ans (Loi Galland) à compter du 1^{er} février 2015,
- l'ouverture d'un poste non permanent de Technicien pour une durée de deux ans faisant l'objet de deux contrats annuels pour permettre le recrutement d'un agent chargé de l'animation du Contrat nature à compter du 1^{er} mars 2015,
- la reconduction du poste de rédacteur chargé de la communication et du tourisme pour une durée d'un an,
- la suppression du poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe au 1^{er} octobre pour cause de départ en retraite.

**TABLEAU DES EFFECTIFS
AGENTS TITULAIRES**



Grade d'emploi	Catégorie	Effectif	Fonction	
Agents titulaires secteur administratif				
Grille des attachés	A	1	Responsable administratif et financier	A compter du 01/03/2015
Attaché	A	1	Chargé de mission tourisme	
Attaché	A	1	Chargé de mission développement culturel	
Attaché	A	1	Chargé de mission urbanisme	
Attaché	A	1	Chargé de mission éducation au territoire	
Rédacteur Chef	B	1	Chargé des affaires financières et des ressources humaines	
Rédacteur	B	1	Chargé des affaires financières et des ressources humaines	
Adjoint Administratif de 1 ^{ère} classe	C	1	Secrétaire de direction	
Adjoint Administratif de 2 ^{ème} classe	C	1	Secrétaire	
Adjoint Administratif de 2 ^{ème} classe	C	1	Secrétaire	
Agents titulaires secteur culturel				
Adjoint du Patrimoine de 2 ^{ème} classe	C	1	Agent d'accueil à la maison du parc	
Adjoint du Patrimoine de 2 ^{ème} classe	C	1	Agent d'accueil à la maison du parc	
Agents titulaires secteur technique				
Ingénieur Principal	A	1	Directeur adjoint	
Ingénieur	A	1	Chargée de mission Ingénierie de l'environnement et des énergies	
Ingénieur	A	1	Chargé de mission agriculture durable	
Ingénieur	A	1	Chargé de mission éco-développement et intercommunalité	
Ingénieur	A	1	Chargé de mission patrimoine naturel	
Ingénieur	A	1	Chargé de mission Natura 2000	
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	B	1	Chargé de mission patrimoine naturel	A compter du 01/03/2015
Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe	C	1	Agent technique polyvalent	Suppression au 01/10/2015

**TABLEAU DES EFFECTIFS
AGENTS NON TITULAIRES**



Agents non titulaires

Ingénieur en chef de classe normale	A	1	Directeur	Suppression au 01/07/2015
Ingénieur	A	1	Chargé du système d'information géographique	
Ingénieur	A	1	Chargé de mission paysage	
Ingénieur	A	1	Chargé de mission patrimoine naturel	A compter du 01/02/2015
Attaché	A	1	Chargé de mission communication	
Technicien	B	1	Chargé de mission patrimoine naturel	Suppression au 01/03/2015
Redacteur	B	1	Assistante tourisme et communication	Reconduction sur un an
Technicien	B	1	Animateur contrat nature	ouverture au 01/03/2015
Adjoint Administratif de 2 ^{ème} classe	C	1	Secrétaire	

Emplois d'avenir

Emploi d'avenir			Secrétaire	
Emploi d'avenir			Agent technique polyvalent	Recrutement au 01/04/2015

Les membres du Comité syndical, à l'unanimité, valident le tableau des effectifs.



Pour extrait certifié conforme.

Le Président,

Benoit BARANGER

Certifié exécutoire par le Président
Compte-tenu de la transmission en
Sous-préfecture et de la publication

Le

11 MARS 2015